

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2015

Présents : MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, FRADIN Éric, MACHEBEUF Sylviane, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, BORDET Florent, MIOCHE Chantal, PESTANA Laurence.
Monsieur PEREIRA José arrive à 19h00

Absents : DELHOOF Marie-Hélène donne pouvoir à PESTANA Laurence

Secrétaire : Madame MIOCHE Chantal.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 15 septembre 2015, à 18 heures, a pris les décisions suivantes :

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est quelque peu modifié suite à des réunions et des informations reçues récemment :

Sujets :

- travaux d'accessibilité
- accueil des réfugiés syriens

1) Délibération : reconduction CUI TIXIER Patricia

Le contrat CUI de Madame TIXIER Patricia arrive à terme le 31 octobre 2015. Il y a possibilité de le reconduire pour une année.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la reconduction du CUI de Madame TIXIER Patricia jusqu'au 31 octobre 2016.

2) Délibération : remboursement transports scolaires 2014/2015

La trésorerie a demandé à la commune de modifier l'écriture comptable pour le remboursement des transports scolaires aux familles.

Pour réaliser cette correction, une Décision Modificative a été faite et envoyée à la Sous-Préfecture de Riom pour approbation.

Dès l'accord de la Sous-Préfecture, le remboursement sera effectué.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour apporter la correction comptable nécessaire pour le remboursement des transports scolaires aux familles.

3) **Délibération : travaux salle socio-culturelle , pénalités de retard d'exécution**

Monsieur le Maire décrit l'avancement des travaux de la salle socio-culturelle.

Certaines entreprises ont terminé le chantier correctement et ont remis leur DGD (Décompte Général Définitif) :

- FAUGERE (OSSATURE BOIS)
- SIEGRIST (COUVERTURE)
- AEC (ETANCHEITE – ZINGUERIE)
- CELIK (CARRELAGE)
- TAUVERON (ELECTRICITE)

D'autres doivent intervenir dans les prochains jours pour lever des réserves émises lors de la réception des travaux :

- FACE ET FACADE (RAVALEMENT) : intervention S39
- GS2A (MENUISERIE EXTERIEURE) : est intervenue S37
- SOLMUR (SOLS SOUPLES) : rendez-vous le 24/09 pour problème fissuration sol
- AC2S (CHAUFFAGE) : prendre rendez-vous pour régler problème bruit du ventilateur
- BESANCON (VRD – TERRASSEMENT) : faire avenant pour travaux supplémentaires

La plupart des petits travaux à terminer va se régler rapidement. Par contre, le travail de l'entreprise FACE et FACADE est à refaire et le délai d'intervention pour les reprises à faire n'a pas été respecté.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour appliquer les pénalités de retard à l'entreprise FACE et FACADE.

4) **Délibération : travaux d'accessibilité**

Manzat Communauté réclame aux communes membres de délibérer pour obtenir la mise en œuvre des travaux d'accessibilité.

Tout d'abord, un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) commun va être élaboré par QCS SERVICE et présenté à la Préfecture. La réalisation des travaux d'accessibilité se déroulera sur 9 ans.

En ce qui concerne la mairie de Queuille, le seul bâtiment concerné est l'église : montant des travaux 7 440.00 € HT.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant à cet engagement sachant qu'il est plutôt à l'ordre du jour désormais la réorganisation des Communautés de Communes et des territoires.

5) **Accueil des réfugiés syriens**

Monsieur le Maire a assisté à une réunion d'information concernant l'accueil des réfugiés syriens avec la participation des maires des communes environnantes. Il rapporte les différents propos entendus. Certaines communes ont la capacité de recevoir ces familles réfugiées, d'autres n'ont pas les moyens d'hébergement. Sur la commune de Queuille, le logement vacant pour l'instant est en restauration. Les membres du Conseil estiment que la commune n'a pas les moyens nécessaires pour recevoir ces familles : trop loin des commerces, moyens de locomotion limités, intégration à l'école. Ils pensent que cette démarche d'accueil relève de l'intercommunalité et soutiendraient plutôt une réflexion rassemblant des moyens communs plus faciles à mettre en œuvre.

- Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil municipal votent :
POUR : 2 – CONTRE : 4 – ABSENTION : 2

6) P.L.U.

Monsieur le Maire indique qu'un repérage des zones humides a été fait par satellite au mois d'août 2015. Il a été demandé aux agriculteurs de compléter un questionnaire. A ce jour, 2 sur 6 ont répondu. Un rappel va être fait aux 4 autres.
L'élaboration du PLU suit son cours.

7) Questions diverses

- L'heure est à la réflexion et aux discussions pour l'organisation des futures et nouvelles intercommunalités. Il s'agit de définir un espace de vie cohérent et dynamique pour les vingt prochaines années. Mise en place d'un seuil de 15 000 habitants pour renforcer les territoires avec des adaptations pour tenir compte des spécificités locales (zones de montagne ou territoires faiblement peuplés). Il est question d'ajuster les futures intercommunalités aux besoins des territoires pour les faire coïncider avec les bassins de vie. Monsieur le Préfet devrait présenter un projet de schéma aux membres de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Chaque commune doit réfléchir sur quelle intercommunalité elle veut se diriger. Les membres du Conseil pensent qu'il faut tenir compte de notre implantation dans la vallée de la Sioule pour créer une intercommunalité.

- SBA (Société du Bois de l'Aumône). Monsieur le Maire souhaite se renseigner pour savoir si l'on peut rompre les services avec le SBA et à quel prix.

- Devis travaux :

L'entreprise Bourdige propose 2 devis :

- aménagement du parking face aux commerces : 2 497.20 € TTC (à voir ultérieurement)
- aménagement entrée de la salle des fêtes : 3 476.40 € TTC (accord à l'unanimité)

Le devis de l'entreprise GUILBAUD, paysagiste, est refusé. Les membres du conseil jugeant le montant trop élevé décident de faire les travaux eux-mêmes en se réunissant une journée.

- Travaux de clôtures : terminés côté école. Mettre en place une clôture vers chez Mr QUENOT (parcelles 148 et 149).

- Il a été proposé à la mairie d'adhérer à AUVERGNE NOUVEAU MONDE. C'est une nouvelle association créée pour promouvoir et rendre plus attractive l'Auvergne. L'adhésion pour une commune de moins de 500 habitants est de 100.00 € pour l'année. Le conseil municipal décide de ne pas adhérer.

- Revoir le tarif de location de l'ancienne salle des fêtes, jugé trop élevé par rapport à celui de la salle socio-culturelle.

- Ascenseur : en panne depuis que le système téléphone a pris la foudre. En attente réponse de l'assurance. Monsieur le Maire et Monsieur BOUTHET ont rencontré le responsable de Auvergne Ascenseurs pour renégocier le contrat et obtenir un coût moins élevé.

Séance levée à 20h45
Le Maire,

Yannick MASSON

